Bordeaux : victoire symbolique pour la CGT Ford Blanquefort

Jeudi 4 juillet 2019 à 18:21 -Par Arnaud Carré, France Bleu Gironde, France Bleu

La cour d'appel de Bordeaux a confirmé ce jeudi que le groupe américain n'avait pas tenu son engagement pris en 2013 de conserver 1.000 emplois sur le site girondin. Ce qui ne change rien quant au fond du dossier.



La cour d'appel a confirmé la condamnation de Ford. © Maxppp - Maxppp

Bordeaux, France

C'est une victoire symbolique pour les salariés de l'usine de boite de vitesses mais une victoire quand même face au géant américain.

Ce jeudi, la cour a de nouveau condamné le constructeur à payer à la CGT 3.000 euros de dommages et intérêts, 2.000 euros au titre des frais de justice et 1.000 euros ajoutés en appel.

"On a certes gagné, le tribunal nous approuve quand on dit que Ford a menti", explique Vincent Alauze, délégué syndical CGT, à l'AFP. "Mais ça ne va pas leur coûter très cher cette histoire... 6.000 euros, qu'est ce que c'est pour eux ?"

Une victoire judiciaire qui intervient deux jours après que le tribunal de grande instance de Bordeaux s'est déclaré incompétent pour statuer sur le plan social qui prévoit la fermeture du site qui emploie 872 salariés. Une fermeture prévue au 1er octobre.